



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2015 à 18 HEURES 30**

Date de convocation : 14 janvier 2015
Nombre de Membre en exercice : 11
Nombre de Membre présents : 9
Nombre de votants : 11

L'an deux mille quinze, le vingt janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GIVRY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHABERT Gérard, Maire, dans la salle du conseil municipal.

Présents : MM. AMIOT Bruno, BONTÉ Gérard, CHABERT Gérard, CHAUFFARD Benoit, CLÉRIOT Jean-Pierre, Mmes LANDRE Mélanie, NAULOT Patricia, MM. CHARLES Claude, MURER Alain.

Absents excusés : Mme BAGNARD Florence (donne pouvoir à M. AMIOT Bruno)
M. RENAULT Éric (donne pouvoir à M. BONTÉ Gérard)

Le nombre de conseillers présents étant de neuf, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire déclare donc la présente séance ouverte à 18 h 40.

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.212.5 du CGCT, le conseil municipal nomme, à l'unanimité, Mme LANDRE Mélanie, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du 05.12.14 : Le Maire soumet à l'approbation des conseillers, le procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2014. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1 – Décision modificative.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
61522	Entretien bâtiments		-282.00
7391178	Autres restitut ^o dégrèvt contrib. direct		282.00
TOTAL :		0.00	0.00

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal ADOPTE cette décision modificative.

2 – Projet Natura 2000.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mairie a été recontactée au sujet du projet de pâturage sur la pelouse calcaire du « Beustiau ». Il rappelle que ce projet avait reçu un avis favorable par l'ancien conseil à l'approche de la fin du mandat. Il est nécessaire de délibérer à nouveau sur ce projet.

Monsieur Benoit CHAUFFARD, premier adjoint, précise qu'une réunion Natura 2000 s'est tenue à Arcy-sur-Cure le 27/11/2014 et qu'il s'est rendu seul à cette réunion.

Messieurs CHABERT, CHAUFFARD, MURER, CHARLES et Mesdames LANDRE et NAULOT votent contre ce projet.

Monsieur CLERIOT s'abstient.

Messieurs AMIOT et BONTE votent pour (+ pouvoirs de Mme BAGNARD et M. RENAULT).



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2015 à 18 HEURES 30

Monsieur BONTE exprime son regret quant à la décision prise car il pense qu'un tel projet écologique ne pouvait nuire à notre commune. Il déplore que les autres membres de la commission n'aient pas été informés de la réunion tenue en novembre.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil municipal REFUSE l'implantation du projet sur la parcelle communale cadastrée E 384 lieudit « Beustiau ».

3– Questions et informations diverses.

Monsieur le Maire soulève le problème du stop situé Rue des Vergers car un riverain est venu en mairie expliquer qu'il a failli avoir deux accidents la semaine précédente. Il est difficile de remédier immédiatement à ce problème car celui-ci relève plus du civisme : les personnes ne respectent pas l'arrêt au stop, le stationnement de certains véhicules est parfois gênant. Une réflexion sera menée afin de tenter de résoudre cette situation due à l'incivilité de certains propriétaires de véhicules.

Monsieur le Maire rappelle les obligations pour la mairie de mettre en place l'accès pour les personnes handicapées aux ERP (Etablissement Recevant du Public). Il a commencé à étudier le projet et préparer des plans.

Monsieur BONTE demande le délai que nous sommes tenus de respecter. Ce délai étant de 3 ans, le projet (nécessitant d'importants travaux) pourra être mûri progressivement.

Actuellement, les accès pour la mairie, l'école et la salle des fêtes sont inadaptés pour les personnes à mobilité réduite.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19 heures 15



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2015 à 18 HEURES 30**

CHABERT Gérard	CHAUFFARD Benoit	LANDRE Mélanie
NAULOT Patricia	CLÉRIOT Jean-Pierre	BONTÉ Gérard
MURER Alain	RENAULT Éric <i>(donne pouvoir à G. BONTE)</i>	BAGNARD Florence <i>(donne pouvoir à B. AMIOT)</i>
AMIOT Bruno	CHARLES Claude	